



COMITE DEPARTEMENTAL
DE BASKET-BALL DE L'AVEYRON
5, rue Chirac - B.P. 311 - 12003 RODEZ Cedex
Mail : comitebasket.aveyron@wanadoo.fr
Tel : 05. 65. 78. 54. 66 - Fax : 05. 65 78. 55. 01

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2009

PRÉSENTS: MM. Maurice TEULIER, Gérard DECEMBRE, Julien DELMAS, Bernard FREJAVILLE, Thierry OCULE, Alain PAUZIES, Arnaud PILLE, Alain PUEL, Jacques REYNES
Mmes Christel ESPINASSE, Claude LADET et Valérie MALATERRE-BLAZY
Mlles Virginie CASTES, Noëlle CAMPREDON

EXCUSES: MM. Pierre BALITRAND, Daniel SALESSE.

Ouverture de séance par le président, Maurice TEULIER

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès du fils de Jean-Louis Costes, Michel. L'ensemble des élus lui a présenté leurs plus sincères condoléances.

A.G. de la LIGUE :

De nombreux clubs du département y étaient représentés, une assemblée générale au cours de laquelle les modifications des statuts et du règlement intérieur ont été adoptées à une large majorité.

Des bénévoles de notre Comité y ont reçu des récompenses fédérales. (Lettre de **Félicitation** à Christelle LABEQUE (**LUNAC**), Médaille de **Bronze** à Fabienne MAJOREL (**LAISSAC**).

Compte rendu A G FFBB à LILLE :

C'est avec Daniel SALESSE que nous nous sommes rendus à LILLE pour **L'Assemblée Générale de la FFBB**.

Nous avons pu le vendredi matin nous entretenir avec l'ensemble des élus de Midi-Pyrénées, avec les représentants de la FFBB en charge de la nouvelle «Opération solidarité» pour les comités de moins de 2500 licenciés.

Nous avons présenté notre dossier et Daniel SALESSE a argumenté nos actions et plus particulièrement l'opération «Basket Ecole».

L'après-midi nous avons échangé avec les différentes commissions aux forums ouverts à tous les élus. Rencontre également avec le président MAININI avec lequel je me suis entretenu sur l'attribution des championnats du Monde des moins de 17 ans (féminines) à la Région Midi-Pyrénées et au club de Rodez. Pour ce qui est de l'organisation des finales du Championnat de France Benjamins (es) à Rodez courant Mai, il m'a dit avoir des retours très positifs sur l'excellente organisation de cette deuxième édition à Rodez.

Le samedi, l'assemblée générale a été comme tous les ans un moment où ont été présentés bilans et projets de la FFBB.

Cette assemblée s'est clôturée par le dîner de Gala au cours duquel ont été attribuées de nombreuses récompenses fédérales, dont la médaille d'OR à notre collègue élu **Pierre BALITRAND** ; j'ai eu l'honneur de la lui remettre à l'occasion de l'assemblée générale du club de Millau.

L'AG 2010 se déroulera en juin 2010 à **Limoges**.

A G des clubs :

J'ai assisté à celles de **Rignac, Martiel, Millau**, je me suis fait représenter à **Baraqueville** par Gérard DECEMBRE. De nombreux clubs ayant fait leur AG le même jour à la même heure, il ne nous a pas été possible d'y être présents.

Réunion avec le Conseil Général début juillet :

Avec Alain PICHON, Serge BRU, Roland RIGAL, Nadine MERCADIER nous avons fait le point sur le contrat d'objectif, signé au mois d'octobre 2008, il s'avère que notre Comité a atteint tous les objectifs fixés.

Réponse du montant de la deuxième aide après la commission permanente du 27 juillet.

Le 4 août 2009, le CDBB12 a reçu un courrier du Conseil Général nous informant, qu'après l'évaluation quantitative et qualitative des moyens que nous avons mis en œuvre et des résultats obtenus, il apparaît que l'ensemble des objectifs qui nous étaient assignés ont été totalement atteint.

Nous avons donc perçu un montant de 5000 € correspondant à la totalité de l'aide.

Toujours en ce qui concerne le Conseil Général, j'ai appelé l'attention du Président du Conseil Général sur le fonctionnement de notre Comité, et lui ai demandé une subvention annuelle de fonctionnement. Lors de la réunion de la commission permanente du 29 juin, il s'est prononcé sur une attribution d'un montant de 3380 € après instruction de notre dossier.

Université d'Eté de la FFBB à Murols (Puy De Dôme) du 24 au 28 Août :

Le Président, Maurice TEULIER y a participé. Il a travaillé sur le module « Animer-Motiver-Manager un groupe de personnes ». Cette formation va lui permettre de transmettre ses acquis aux élus du comité.

COURRIERS DIVERS

CNDS : Une subvention CNDS d'un montant de 7500 € nous a été attribuée.

Médaillés Jeunesse et Sports : Mise en place du Challenge Jeune Dirigeant bénévole, Jeune Arbitre bénévole (masculin, féminin), Challenge du Fair-play. Réponse à retourner pour la 15 octobre au plus tard.

DDJS : Concernant la grippe A/H1N1, quelques recommandations à appliquer se trouvent dans la partie annexe du compte rendu. Vous pouvez consulter régulièrement ce lien www.pandemie-gripale.gouv.fr.

CDOS : Mise en place d'une formation de dirigeants; le courrier a été transmis aux clubs.

COURRIERS CLUBS

SERENES de LUNAC : se porte candidat à l'organisation de notre AG 2010.

OLEMPS : demande d'organisation d'un tournoi Dimanche 13 septembre.

Autorisation accordée

RIEUPEYROUX : demande la mise à disposition de Loïc CONDE pour des séances de travail à partir du mois de septembre (réponse sera donnée par le président) + courrier de la Mairie concernant les travaux au gymnase.

BBV : copie d'un courrier envoyé au club de Martiel.

COMMISSION TECHNIQUE

Alain PUEL

POLE ESPOIR BASKET :

En ce début de saison, nous soulignons avec joie l'entrée au Pôle Espoir BASKET au CREPS de TOULOUSE de 2 aveyronnaises, Camille CIRGUE et Lucie ESPINASSE, et pour la 2ème année, celle de Thomas VERGNES.

COACH CONFERENCES :

C'est la rentrée pour la commission technique départementale et cette année nous avons débuté sur les chapeaux de roues avec les premières «Coach Conférences» organisées par le club de RODEZ..

Tous les entraîneurs présents ont pu se délecter des interventions de Pierre VINCENT (entraîneur de Bourges et de l'équipe de France féminines), François GOMEZ (entraîneur de Tarbes), Valérie GARNIER (entraîneur de Toulouse et ancienne internationale), Alain JARDEL (entraîneur champion d'Europe avec les féminines de l'équipe de France Seniors féminines et – 20 ans), Mike DEANE (entraîneur Université de Wagner dans l'Etat de New York).

Ils ont plus particulièrement apprécié Frédéric AUBERT, préparateur physique au sein de la FFBB.

39 entraîneurs du département étaient présents, représentant 11 clubs, ils ont pu ainsi, pour certains, revalider leur carte pour une saison.

Pour les coaches qui n'ont pu être présents, des soirées techniques sont prévues tout au long de la saison. **N'hésitez pas à y assister, car apprendre à apprendre n'est pas inné.**

Les plannings des actions techniques du département et de la Ligue Midi-Pyrénées sont établis et sont joints en annexe de ce PV.

C.D.A.M.C

Thierry OCULE

RECYCLAGES :

Les recyclages de début de saison se dérouleront selon le calendrier suivant:

– **Samedi 19 Septembre de 9h00 à 12h00 à DRUELLE**

– **Dimanche 27 Septembre de 9h00 à 12h00 à LA PRIMAUBE**

Tous les OTM et les arbitres départementaux sont convoqués pour participer à l'un des deux recyclages, à leur choix. Ils doivent être licenciés le jour du recyclage.

NB: Il est rappelé que tout OTM non recyclé 2 années consécutives ne comptera plus comme OTM départemental.

NB: Il est rappelé que tout arbitre doit être recyclé chaque année. Tout arbitre non recyclé ne compte pas pour son club au titre de la Charte et n'est pas désigné.

JOURNEE DE L'ARBITRAGE :

Elle aura lieu le **Dimanche 4 Octobre à RODEZ de 9h00 à 12h00.**

FORMATION DES ARBITRES ET DES OTM :

Afin d'organiser pour la saison 2009-2010, la formation des arbitres, il est demandé aux clubs de faire connaître dès à présent le nombre d'arbitres et d'OTM stagiaires candidats.

DATES des tours de la COUPE de l'AVEYRON et de l'AVENIR 2009 – 2010 :

Toutes les équipes auront la possibilité de s'engager, excepté Rodez NM3, Serènes/Rodez NF3 et Figeac (Voir règlement des Coupes : <http://cdbb12.free.fr/Archives/assemblee-generale-rieupeyroux-2009/reglements-coupes-aveyron-comite-2009-2010.pdf>)

1^{er} tour	13 – 14 – 15 novembre
2^{ème} tour	11 – 12 - 13 décembre
3^{ème} tour	22 – 23 - 24 janvier (suppr. éventuellement)
4^{ème} tour	12 – 13 - 14 février
5^{ème} tour	12 – 13 - 14 mars
6^{ème} tour finales	2 – 3 – 4 avril
FINALES	Jeudi 13 mai (Ascension)

Finales COUPES DE L'AVEYRON et du COMITE : lieu à déterminer

L'appel à candidatures est lancé auprès des clubs dont nous attendons une réponse pour le **30 septembre 2009**. (Voir cahier des charges <http://cdbb12.free.fr/Archives/assemblee-generale-rieupeyroux-2009/additif-coupes-2009-2010.pdf>)

COUPE DE L'AVENIR :

Pour la Coupe de l'Avenir, du fait du nombre important de journées de Championnat (27 journées), toutes les dates libres se trouvaient durant les vacances scolaires. La Commission Sportive est en train d'étudier la solution de faire une seule journée qualificative, fixée au week-end des 24 et 25 avril 2010 en plus des finales de la Coupe de l'Avenir du 13 mai 2009.

SENIORS MASCULINS et FEMININS :

22 équipes féminines et 19 équipes masculines sont engagées.

Vu le nombre d'équipes féminines engagées (22), la division Honneur Féminin a été supprimée.

Les calendriers ont été expédiés fin août aux clubs. Début du championnat le 20 septembre pour les deux poules de la division Excellence Féminin, pour les 3 autres divisions (Honneur et Excellence Masculin – Promotion Excellence Féminin) les 25, 26 et 27 septembre 2009.

CADETS, CADETTES, MINIMES Masculins et Féminins, BENJAMINS et BENJAMINES :

Les engagements définitifs doivent parvenir au Comité, au plus tard pour **le 10 septembre à 18 heures**. En effet, le lendemain matin, vendredi 11 septembre vont être élaborées les rencontres de la 1^{ère} journée de brassage. Le planning et les modalités des rencontres seront expédiés aux clubs dès le lundi 14 septembre. Ce même lundi 14 septembre aura lieu à la Ligue, la réunion de la Commission Sportive qui va finaliser le Championnat 2009-2010.

La seconde journée de brassage aura lieu samedi 26 septembre. Quant à la réunion à la Ligue qui va créer les poules de toutes les catégories Jeunes, elle est prévue Lundi 28 septembre.

Enfin, la deuxième phase du championnat débutera en suivant, le samedi 3 octobre en poules de 6, par 10 matches aller-retour jusqu'à Noël.

Pour les 2 journées de plateaux Jeunes, les matches ne figureront pas sur Internet. Il n'y aura donc pas de saisie informatique des résultats. Cependant, dès la fin des rencontres du samedi, les clubs organisateurs des plateaux auront l'obligation de me communiquer par mail les résultats des différents matches pauzies@wanadoo.fr

En effet, ce n'est qu'à partir de ces résultats que les matches du plateau suivant pourront être programmés ainsi que les lieux de ces plateaux.

Donc transmission dès le samedi soir obligatoire !!!

COMMISSION MINI-BASKET

Gérard DECEMBRE

La 12^{ème} édition du Forum National du Mini-Basket a eu lieu, cette année, au CREPS de BOURGES, les 28,29 et 30 Août 2009.

Les thèmes suivants ont été abordés.

- USEP, les relations avec la FFBB (OBE)
- FFBB les recommandations pour les 8, 13 ans ; principe des «3R» Règles – Rôles – Registres
- Création d'un outil de communication «Mini-Basket Infos» support, le site Basketfrance.com
- EFMB (Ecole Française de Mini-Basket)
- Opération **Baby Ball**.

Nous aurons l'occasion de détailler quelques thèmes lors de nos prochaines réunions.

Il n'y a pas de club sans Mini-Basket. Nos bambins sont l'avenir de notre sport.

Je fais appel aux bonnes volontés pour nous rejoindre à la Commission Mini-Basket. Plus nous serons nombreux et plus nous serons efficaces.

Bonne année sportive à tous et à très bientôt.

COMMISSION JURIDIQUE

Jacques REYNES

Ouverture d'un 6ème dossier au titre de la saison 2008-2009. Une réunion de la commission s'est tenue le 1^{er} septembre. Les attendus des 4 derniers dossiers seront bientôt édités.

Michel BASTIDE, club de RIGNAC, a démissionné de la Commission pour raisons professionnelles; il faut rechercher des personnes pour étoffer cette commission.

TRESORERIE

Bernard FREJAVILLE

Rien à signaler.

DIVERS

Soirée avec les Présidents des clubs :

Une soirée conviviale et dînatoire **sera organisée début octobre** au CDBB12, à laquelle seront conviés tous les Présidents des clubs du département. Ce sera l'occasion d'échanger sur les actions du Comité avec les différents Présidents des Commissions du CDBB12.

**PROCHAINE REUNION
DU COMITE DIRECTEUR**

LUNDI 5 OCTOBRE 2009

À 18 heures

Au siège du Comité

**LA SECRETAIRE GENERALE
Christel ESPINASSE**



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

5 rue Chirac – BP 311 – 12003 RODEZ CEDEX
☎ 05.65.78.54.66 - 📠 05.65.78.55.01
E.MAIL : comitebasket.aveyron@wanadoo.fr



**COMMISSION JURIDIQUE DEPARTEMENTALE
(DISCIPLINE)**

Rodez, le 2 juin 2009

LETTRE RECOMMANDE AVEC A.R.

Monsieur LE DALL Frédéric
Licence F660254
10, rue Saint Martin
12000 RODEZ

DOSSIER N°3 – 2008/2009

Incidents survenus au cours de la rencontre n°337 seniors masculins Excellence départementale, en date du 20 mars 2009, opposant SO MILLAU à STADE RODEZ AVEYRON BASKET.

Monsieur,

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Juridique Départementale (section discipline), lors de sa réunion du 19 mai 2009 :

Vu le titre 6 des règlements généraux,
Après étude des pièces composant le dossier,

Après avoir auditionné Monsieur LE DALL Frédéric, joueur incriminé du Stade Rodez Aveyron Basket.

ATTENDU que la commission juridique a été saisie des faits survenus lors de cette rencontre par un courrier au président du comité de l'Aveyron en vertu de l'article 614 – 3 des règlements généraux ;

ATTENDU que Messieurs Devouge et Houmadi, arbitres du match, ont sifflé une faute disqualifiante sans rapport au joueur LE DALL Frédéric ;

ATTENDU que Messieurs Devouge et Houmadi, arbitres du match, ont considéré que le geste de ce joueur ne nécessitait pas de rapport ;

ATTENDU que Monsieur LE DALL Frédéric, lors de son audition, reconnaît avoir mis un coup de tête au joueur FOUR Éric du SO Millau mais indique que ce geste résultait d'un énervement ;

ATTENDU que Monsieur LE DALL Frédéric exprime des regrets sincères pour ce geste ;

ATTENDU que Monsieur LE DALL Frédéric est ainsi disciplinairement sanctionnable conformément aux dispositions de l'article 609.5 des règlements généraux ;

PAR CES MOTIFS, vu les dispositions du Titre VI des règlements généraux, la Commission Juridique Départementale (section discipline) inflige à :

- ▶ **Monsieur LE DALL Frédéric, (licence N° F660254) du groupement sportif du STADE RODEZ AVEYRON BASKET, une suspension de cinq matches avec sursis.**

PAR AILLEURS, le groupement sportif de STADE RODEZ AVEYRON BASKET doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de cent cinquante euros (150 €) conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de basket de l'Aveyron. Somme à verser à la Trésorerie du Comité dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdemoiselles CASTES, RIGAL, Messieurs BASTIDE, DÉCEMBRE, FRÉJAVILLE, RECOULES, RUBIO ont pris part aux délibérations.

La peine de sursis sera automatiquement révoquée, si dans un délai de trois ans, l'intéressé fait l'objet d'une nouvelle mesure disciplinaire. Toutefois, l'organisme nouvellement saisi pourra décider de ne pas révoquer ce sursis sur la demande de la personne sanctionnée (article 602.d des règlements généraux de la FFBB).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION JURIDIQUE,

M. FREJAVILLE Bernard

Par délégation, Melle CASTES Virginie

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 623 des règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagné d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 636 des règlements généraux.

Copie : *Trésorier du Comité.
Commission Sportive.
Président du STADE RODEZ AVEYRON BASKET
Président du SO MILLAU.
1^{er} Arbitre : M Devouge Éric.
2^{ème} Arbitre : M. Houmadi Hakim*



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

5 rue Chirac – BP 311 – 12003 RODEZ CEDEX

☎ 05.65.78.54.66 - 📠 05.65.78.55.01

E.MAIL : comitebasket.aveyron@wanadoo.fr



**COMMISSION JURIDIQUE DEPARTEMENTALE
(DISCIPLINE)**

Rodez, le 2 juin 2009

DOSSIER N° – 2008/2009

Incidents survenus au cours de la rencontre n°45 seniors féminines honneur départemental, en date du 05 mai 2009, opposant BASKET CLUB BASSIN HOUILLER à BASKET CLUB DURENQUOIS.

Vu le titre 6 des règlements généraux,
Après étude des pièces composant le dossier,

ATTENDU que la commission juridique a été saisie des faits survenus lors de cette rencontre par un courrier au président du comité de l'Aveyron en vertu de l'article 614 – 3 des règlements généraux ;

ATTENDU que Messieurs FABRE Robert et NEE Jean Mickaël, arbitres du match, ont sifflé une faute personnelle à la joueuse SMAHA Anne-Sophie ;

ATTENDU que Messieurs FABRE Robert et NEE Jean Mickaël, arbitres du match, n'ont pas été témoins de gestes répréhensibles de la part de cette joueuse nécessitant un rapport ;

ATTENDU que Mademoiselle SMAHA Anne-Sophie, reconnaît avoir giflé la joueuse DURAND Valérie (licence F 830541) ;

ATTENDU que Mademoiselle SMAHA Anne-Sophie, indique que ce geste faisait suite à des gestes violents de la joueuse DURAND Valérie (licence F 830541) à l'encontre d'une de ses coéquipières ;

ATTENDU qu'au vu des rapports transmis, il s'avère qu'effectivement, les deux joueuses ont eu des gestes répréhensibles ;

ATTENDU que le club de BASKET CLUB BASSIN HOUILLER n'a pas fourni de responsable de salle, comme prévu à l'article 20 des règlements sportifs, et que cette absence a pu être de nature à ne pas pouvoir éclaircir la situation ;

ATTENDU que Mesdemoiselles DURAND Valérie (licence F830541) et SMAHA Anne-Sophie (licence F910373) sont ainsi disciplinairement sanctionnables conformément aux dispositions de l'article 609.5 des règlements généraux ;

ATTENDU que le club de BASKET CLUB BASSIN HOUILLER est ainsi disciplinairement sanctionnable conformément aux dispositions de l'article 609.6 des règlements généraux ;

PAR CES MOTIFS, vu les dispositions du Titre VI des règlements généraux, la Commission Juridique Départementale (section discipline) inflige à :

- ▶ **Mademoiselle SMAHA Anne-Sophie, (licence N° F910373) du groupement sportif du BASKET CLUB BASSIN HOUILLER, une suspension de trois matches avec sursis.**
- ▶ **Mademoiselle DURAND Valérie, (licence N° F830541) d u groupement sportif du BASKET CLUB DURENQUOIS, un avertissement**
- ▶ **Au Groupement Sportif BASKET CLUB BASSIN HOUILLER, un avertissement pour absence de responsable de salle.**

PAR AILLEURS, les groupements sportifs de BASKET CLUB BASSIN HOUILLER et de BASKET CLUB DURENQUOIS, doivent s'acquitter du versement d'une pénalité financière de soixante quinze euros (75€) conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de basket de l'Aveyron. Somme à verser à la Trésorerie du Comité dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdemoiselles CASTES, RIGAL, Messieurs BASTIDE, DÉCEMBRE, FRÉJAVILLE, REYNES, RUBIO ont pris part aux délibérations.

La peine de sursis sera automatiquement révoquée, si dans un délai de trois ans, l'intéressée fait l'objet d'une nouvelle mesure disciplinaire. Toutefois, l'organisme nouvellement saisi pourra décider de ne pas révoquer ce sursis sur la demande de la personne sanctionnée (article 602.d des règlements généraux de la FFBB).

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos sentiments distingués.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION JURIDIQUE,

Melle CASTES Virginie

M. REYNES Jacques

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 623 des règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagné d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 636 des règlements généraux.

Copie : *Trésorier du Comité.
CDAMC.
Président du BASKET CLUB BASSIN HOUILLER
Président du BASKET CLUB DURENQUOIS
1^{er} Arbitre : M FABRE Robert.
2^{ème} Arbitre : M. NEE Jean Mickaël*



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

5 rue Chirac – BP 311 – 12003 RODEZ CEDEX

☎ 05.65.78.54.66 - 📠 05.65.78.55.01

E.MAIL : comitebasket.aveyron@wanadoo.fr



**COMMISSION JURIDIQUE DEPARTEMENTALE
(DISCIPLINE)**

Rodez, le 2 juin 2009

LETRE RECOMMANDE AVEC A.R.

Monsieur RAMON Michel
Licence F600159
43 boulevard des Blaquières
12850 ONET-LE-CHATEAU

DOSSIER N°5 – 2008/2009

Incidents survenus au cours de la rencontre n° 345 seniors masculins Excellence départementale, en date du 24 avril 2009, opposant BASKET CLUB MARTIEL à O S COSTES ROUGES.

Monsieur,

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Juridique Départementale (section discipline), lors de sa réunion du 19 mai 2009 :

Vu le titre 6 des règlements généraux,
Après étude des pièces composant le dossier,

ATTENDU que la commission juridique a été saisie des faits survenus lors de cette rencontre par un courrier au président du comité de l'Aveyron en vertu de l'article 614 – 3 des règlements généraux ;

ATTENDU que Messieurs PILLE Arnaud et NEE Jean Mickaël, arbitres du match, ont sifflé deux fautes techniques sans rapport à l'entraîneur de l'équipe de O S COSTES ROUGES, M. RAMON Michel (licence F600159) ;

ATTENDU que Monsieur RAMON Michel, arbitre, et coach arbitre, connaît, de par son statut, les obligations réglementaires découlant de sa fonction d'entraîneur ;

ATTENDU que Monsieur RAMON Michel reconnaît avoir tenu des propos déplacés à l'égard des arbitres ;

ATTENDU que Monsieur RAMON Michel exprime des regrets pour ces propos ;

ATTENDU que Monsieur RAMON Michel est ainsi disciplinairement sanctionnable conformément aux dispositions de l'article 609.5 des règlements généraux ;

PAR CES MOTIFS, vu les dispositions du Titre VI des règlements généraux, la Commission Juridique Départementale (section discipline) inflige à :

- ▶ **Monsieur RAMON Michel, (licence N° F600159) du groupement sportif de O S COSTES ROUGES, une suspension de deux matches avec sursis.**

PAR AILLEURS, le groupement sportif de OS COSTES ROUGES doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de cent cinquante euros (150 €) conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de basket de l'Aveyron. Somme à verser à la Trésorerie du Comité dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdemoiselles CASTES, RIGAL, Messieurs BASTIDE, DÉCEMBRE, FRÉJAVILLE, RECOULES, REYNES ont pris part aux délibérations.

La peine de sursis sera automatiquement révoquée, si dans un délai de trois ans, l'intéressé fait l'objet d'une nouvelle mesure disciplinaire. Toutefois, l'organisme nouvellement saisi pourra décider de ne pas révoquer ce sursis sur la demande de la personne sanctionnée (article 602.d des règlements généraux de la FFBB).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION JURIDIQUE,

M. FREJAVILLE Bernard

M. REYNES Jacques

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 623 des règlements généraux.

L'introduction de ce recours devra obligatoirement être accompagné d'un cautionnement d'un montant de 310 € prévu par les dispositions de l'article 636 des règlements généraux.

Copie : *Trésorier du Comité.*
 Président du O S COSTES ROUGES
 1^{er} Arbitre : M PILLE Arnaud.
 2^{ème} Arbitre : M. NEE Jean Mickael

C.T.D.12 - PLANNING D' ACTIONS 2009-2010

ANNEE 2009											ANNEE 2010												
AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23	CD12	LR23
1	S		M	J		D	Animateur	M		V	Jour de l'an	L		L		J		S	Fête du Travail	M		J	
2	D		Me	V		L	TIC Ligue B2 1997	Me		S		M		M		V		D	CP BENJ 1	Me		V	
3	L		J	S	JNA	M		J		D		Me		Me		S		L		J		S	
4	M		V	D	97	Me		V		L		J	SOIREE TECH.	J		D	98	Initiateur		M		V	D
5	Me		S	L		J		S		M		V		V		L	Lundi de Pâques	Me		S		L	
6	J		D	M		V		D	97 CP BENJ 1	Me		S		S		M		J		D		M	
7	V		L	Me		S		L		J		D		D	98 CP BENJ 1	Me		V		L		Me	
8	S		M	J		D	97 CP BENJ 1	M		V		L		L		J		S	Victoire 45	M		J	
9	D		Me	V		L		Me		S		M		M		V		D	CP BENJ 2	Me		V	
10	L		J	S		M		J	SOIREE TECH.	D	CP BENJ 1	Me		Me		S		L		J		S	
11	M		V	D	97	Me	Armistice 18	V		L		J		J	SOIREE TECH.	D		Fin	M		V	D	
12	Me		S	L		J		S		M		V		V		L	Stage B1 1998	Me		S		L	
13	J		D	M		V		D	CP BENJ 2	Me		S		S		M		J	Ascension	D		M	
14	V		L	Me		S		L		J		D		D	98 CP BENJ 2	Me		V		L		Me	Fête Nationale
15	S	Assomption	M	J		D	CP BENJ 2	M		V		L		L		J	Stage de tir	S		M		J	
16	D		Me	V		L		Me		S		M		M		V	Stage dépt. Poussins + Initiateur 1 jour	D	CP MIN 1	Me		V	
17	L		J	S		M		J		D	CP BENJ 2	Me	Stage de tir	Me		S		L		J		S	
18	M		V	D	97	Me		V		L		J	Stage de tir	J		D		M		V		D	
19	Me		S	L		J	SOIREE TECH.	S		M		V	Stage de tir	V		L		Me		S		L	
20	J		D	M		V		D	CP MIN 1	Me		S	Stage dépt. Benjamin	S		M		J		D		M	
21	V		L	Me		S		L	TIC Zone B2 1997	J	SOIREE TECH.	D		D	98 CP MIN 1	Me		V		L		Me	
22	S		M	J	SOIREE TECH.	D	97 CP MIN 1	M		V		L		L		J	Stage de tir	S		M		J	
23	D		Me	V		L		Me		S		M	Stage de tir	M		V		D		Me		V	
24	L		J	S	Animateur	M		J		D	CP MIN 1	Me		Me		S	TIC Ligue B1 1998	L		J		S	
25	M		V	D		Me		V	Noël	L		J	Stage de tir	J		D		M		V		D	
26	Me		S	L		J		S		M		V		V		L		Me		S		L	
27	J		D	M	97	Stage de tir		V		D		Me		S		M		J		D		M	
28	V		L	Me		S		L		J		D		D	98	Me		V		L		Me	
29	S		M	J	Stage 97	D		M		V				L		J		S		M		J	
30	D		Me	V		L		Me		S				M		V		D		Me		V	
31	L			S	Animateur			J		D				Me		L						S	

Championnat du Monde moins de 17 ans Féminine



PREVENTION PANDEMIE GRIPPE A H1N1

Comme vous le savez déjà, le virus de la grippe A H1N1 se propage par les postillons et la salive. Le CD 12, à titre d'information, vous propose quelques gestes préventifs à mettre en pratique lors des entraînements, rencontres, et vie courante.

1. Ne pas boire dans les bouteilles communes. Il serait souhaitable que chaque joueur et arbitre apporte sa propre bouteille ou que le club fournisse des bouteilles pour chaque joueur. Ne pas partager un verre ou une canette.
2. Chaque arbitre devra avoir son propre sifflet. Pas question de laisser les sifflets en self pour les rencontres de jeunes.
3. Eviter autant que possible les embrassades et les serrages de mains.
4. Penser à se laver les mains très souvent et avoir 1 solution hydroalcoolique avec soi. (en vente actuellement en pharmacie et para-pharmacie).
5. Mettre la main devant sa bouche à chaque éternuement et à chaque fois que vous toussiez, puis se laver les mains ou se passer de la solution hydroalcoolique.



Onet le Château, le lundi 7 septembre 2009

Mesdames, Messieurs les Président(e)s
Des Comités Départementaux
Des Clubs

Objet : Mise en place de défibrillateurs

Madame, Monsieur

L'arrêt cardiaque inopiné ou mort subite de l'adulte est responsable de près de 50000 décès par an en France. Il constitue un véritable problème de santé publique.

De nombreuses études scientifiques ont montré que la défibrillation réalisée par le public proche de l'événement, améliore la santé des malades.

La défibrillation permet sans attendre l'arrivée des secours de délivrer le plus rapidement possible, un choc électrique aux victimes de fibrillation ventriculaire ou toute autre tachycardie.

La mise en place de ces appareils, positionnés dans les lieux publics ou recevant du public, s'adresse aux maires, élus, associations.

Le CDOS souhaite devenir un acteur important:

- de la formation des dirigeants et utilisateurs potentiels.
- de la mise en place des appareils dans les Etablissements d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) en liaison avec les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le CDOS s'engage à participer au cofinancement de la formation des utilisateurs et de l'achat de Défibrillateurs Automatiques (DA) ou Semi-Automatiques (DSA).

Les EAPS seront servis par ordre d'arrivée des demandes : une cinquantaine de défibrillateurs pourrait être achetée dès 2009. En tout état de cause, cette opération doit être initiée avant la fin de cette année.

Si vous êtes intéressés, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir remplir la fiche/questionnaire jointe et nous la retourner avant le 01/10/09

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Jean-François Angles



Onet le Château, le lundi 7 septembre 2009

FICHE-QUESTIONNAIRE
CONCERNANT les DEFIBRILLATEURS
(à nous retourner renseignée avant le 01/10/09)

Votre identité (association, club, etc.) :

Discipline sportive :

Adresse :

Nom du référent/responsable :

Adresse postale :

Mail :

Tel :

Connaissez-vous cette forme de premier secours ?
.....
.....
.....

Existe-t-il déjà un matériel installé, proche de vos activités ? Si oui, lequel ? Son implantation ? Son utilisation ?
.....
.....
.....
.....

Sinon, avez vous déjà réfléchi à ce projet ? Pouvez-vous l'exprimer en quelques lignes ?
.....
.....
.....

Avez-vous déjà contacté d'autres financeurs ?
.....
.....
.....

Y a-t-il déjà des personnes formées dans votre association ?
.....
.....
.....

